



## SERVICES PÉRISCOLAIRES DU COLLÈGE AUX DEMI-PENSIONNAIRES & EXTERNES

ÉTUDE SURVEILLÉE	ÉTUDE DIRIGÉE	ACCUEIL DU MERCREDI APRÈS-MIDI
<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Cadre de travail assuré entre 16h55 et 17h50</li><li>✓ Lundi, mardi, jeudi et vendredi</li><li>✓ 80 places maximum</li><li>✓ Contrôle des présences</li><li>✓ Possibilité de sortie anticipée</li><li>✓ Inscriptions et paiement au forfait* ou à l'acte</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Cadre de travail assuré entre 17h15 et 18h45</li><li>✓ Lundi, mardi, jeudi et vendredi</li><li>✓ 20 places maximum</li><li>✓ Contrôle des présences</li><li>✓ Suivi des devoirs, en lien avec l'équipe enseignante</li><li>✓ Obligation de présence 3 soirs sur 4</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Accueil de la fin des cours jusqu'à 17h30</li><li>✓ Service incluant le déjeuner et le goûter</li><li>✓ 15 places maximum</li><li>✓ Contrôle des présences</li><li>✓ Animations socio-culturelles gratuites**</li><li>✓ Compatible avec l'association sportive</li></ul>
3 <sup>90€</sup> /unité    26 <sup>90€</sup> /mois	59 <sup>90€</sup> /mois	14 <sup>90€</sup> /unité    39 <sup>90€</sup> /mois

\* obligation d'être présent trois soir sur quatre. \*\* Programme d'animations communiqué à chaque vacances pour la période suivante.

Si vous choisissez la facturation à l'unité, elle sera réalisée en fonction des inscriptions effectuées par mail à [bvs-college@sjdc-dax.fr](mailto:bvs-college@sjdc-dax.fr) ; toute absence non excusée sera facturée. Si vous choisissez la facturation au forfait, **tout trimestre commencé sera dû**. Il sera possible de résilier la souscription au service choisi en formulant la demande par mail **avant le 15 décembre**, pour une résiliation au 1<sup>er</sup> janvier ou **avant le 15 mars**, pour une résiliation au 1<sup>er</sup> avril.

Dès lors que la famille aura souscrit à l'un de ces services, **la présence de l'élève y sera obligatoire selon les modalités décrites ci-dessus**, l'élève étant alors sous la responsabilité du collège. Le code de vie commune s'applique donc et **toute demande d'absence exceptionnelle devra être formulée par le biais de l'espace famille d'ÉcoleDirecte**.

Je soussigné \_\_\_\_\_, responsable légal de l'élève \_\_\_\_\_ scolarisé en classe de \_\_\_\_\_, déclare l'inscrire au service périscolaire sélectionné ci-dessous.

- Étude surveillée occasionnelle facturée à l'unité 3,90 €**, dès que l'élève sera inscrit ponctuellement par mail à [bvs-college@sjdc-dax.fr](mailto:bvs-college@sjdc-dax.fr) 24h à l'avance.
- Étude surveillée facturée mensuellement 26,90 €**, avec présence **au moins trois soirs** par semaine :  
 Lundi     Mardi     Jeudi     Vendredi
- Étude dirigée facturée mensuellement 59,90 €**, avec présence **au moins trois soirs** par semaine :  
 Lundi     Mardi     Jeudi     Vendredi
- Accueil du mercredi après-midi occasionnel facturé à l'unité 14,90 €**, dès que l'élève sera inscrit ponctuellement par mail à [bvs-college@sjdc-dax.fr](mailto:bvs-college@sjdc-dax.fr) 24h à l'avance.
- Accueil du mercredi après-midi facturé mensuellement 39,90 €**, avec présence tous les mercredis.

Date : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_